

4 SEPTEMBRE
Société en nom collectif
au capital de 300 euros
Siège social : 1260 chemin du Val Martin, "La Masure"
06560 VALBONNE
931 669 006 RCS GRASSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 4 SEPTEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

La société AGORAFIN, Société par actions simplifiée au capital de 12 000 euros, dont le siège social est sis 50 Avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS, représentée par sa présidente, Stéphanie VANMOERBEKE, titulaire de 85 parts sociales en pleine propriété,

La société EULER HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 12 000 euros, dont le siège social est sis 50 Avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS représentée par son président, Guy HUGOT-DERVILLE, titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété,

La société IMMOCOM, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 400 000 euros, dont le siège social est sis 1260 chemin du Val Martin, "La Masure", 06560 VALBONNE, représentée par son Gérant, Monsieur Julien KRIEF, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

La société MK HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 5 200 euros, dont le siège social est sis 29 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 PARIS, représentée par son Gérant, Monsieur Maher KASSAB, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 300 parts sociales, soit la totalité des parts de la SNC 4 SEPTEMBRE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 4 SEPTEMBRE et conformément aux dispositions de l'article L.221-6 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

DS DS DS DS


PREMIÈRE DÉCISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Julien KRIEF de ses fonctions de gérant notifiée à chacun des associés et décident à l'unanimité de nommer en remplacement les nouveaux gérants suivants :

La Société IMMOCOM,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 400 000 euros,
Ayant son siège social 260 chemin du Val Martin, "La Masure", 06560 VALBONNE,
Immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 430 383 596
représentée par monsieur Julien KRIEF, en qualité de gérant

La Société MK HOLDING,

Société à responsabilité limitée au capital de 5 200 euros,
Ayant son siège social est sis 29 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 PARIS,
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 793 847 062
représentée par monsieur Maher KASSAB, en qualité de gérant

La société AGORAFIN,

Société par actions simplifiée au capital de 12 000 euros
Ayant son siège social est sis 50 Avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS,
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 982 614 943
représentée par madame Stéphanie VANMOERBEKE en qualité de présidente,

Les Sociétés IMMOCOM, MK HOLDING et AGORAFIN déclarent accepter les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées. Elles affirment n'exercer aucune autre fonction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

DEUXIÈME DÉCISION

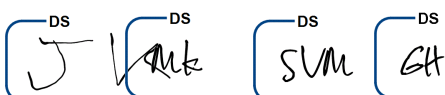
Les associés décident à l'unanimité que les cogérants les Sociétés IMMOCOM, MK HOLDING et AGORAFIN ne percevront aucune rémunération pour leurs fonctions de mandataire social.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes sont remis aux cogérants qui le reconnaissent.

DS DS DS DS


Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

La Société IMMOCOM

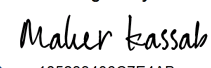
Représentée par Julien KRIEF, gérant,
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

DocuSigned by:

7AC238702016457...

La Société MK HOLDING

Représentée par Maher KASSAB, gérant,
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

DocuSigned by:

185233406C7E4AB...

La Société AGORAFIN

Représentée par Stéphanie VANMOERBEKE, présidente
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

DocuSigned by:

BEA2A308D87E40E...

La société EULER HOLDING

Représentée par son président, Guy HUGOT-DERVILLE,

DocuSigned by:

DAFA0C10AF61456...